

QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Poitiers, le 11 décembre 2009

Introduction :

Les professionnels du Développement Social Urbain sont des acteurs investis au niveau local, la tête dans la stratégie, les mains dans l'action. Ils sont aussi des observateurs éclairés de notre société qui traverse une période riche en postures et où la densité des réorganisations rend difficile la lisibilité pour le citoyen.

Mon propos émane d'échanges hier lors d'une réunion de notre instance nationale représentative.

Elle s'articule autour de :

- 12 interrogations
- 3 constats
- 3 principes du rapport HAMEL / ANDRE
- 2 questions
- 1 proposition

Des interrogations :

- 1- Livre Vert -> absence de synthèse
- 2- Pas de bilan du Plan Espoir Banlieue.
- 3- Arbitrage HAMEL / ANDRE – AMARA -> Après les régionales
- 4- Rapport ONZUS, constat d'une dégradation
- 5- Réforme des collectivités et taxe professionnelle : des incertitudes sur les moyens d'intervention
- 6- Non-réforme de la DSU et création de la DDU pour 100 villes sur la base de quels critères ?
- 7- RGPP Perte de pouvoir local et quelle représentativité à l'échelle régionale ?
- 8- Crises systémiques (financière, économique, alimentaire, logements)
- 9- Place du développement durable
- 10- Risque de précipitation comme en 2006 pour la redéfinition de la politique de la ville
- 11- Pas de CIV programmé
- 12- Le CNV non nommé

3 constats des professionnels :

- Fortes inégalités des territoires, forme urbaine, difficultés sociales et financières.
- Soutien plus faible affiché par l'Etat, sortie progressive et éparpillement des crédits (CUCS, DRE, ASV, VVV, FIPD...), des territoires, des temporalités et des gouvernances différents.
- Besoin d'une ingénierie locale renforcée pour mieux structurer les réponses publiques : observer, évaluer, prospective.

3 principes fondateurs du rapport HAMEL / ANDRE

- Réaffirmation du rôle central de l'Etat garant de la cohésion sociale nationale.
- Réaffirmation du projet de territoire pour définir et conduire les actions du DSU.
- Réaffirmation que la politique de la ville est supplétive aux « politiques de droit commun », lesquelles sont les seules à INFLECHIR durablement le processus de dégradation sociale et urbaine.

2 questions :

- Rapport de la Cour des Comptes en 2002 : Est-il concevable de juger une politique publique sous le prisme de 0,5 % de son budget ?
- Une politique d'exception, d'expérimentation qui dure depuis 33 ans ne doit-elle pas être positionnée non pas à coté, mais plutôt au centre de la gouvernance nationale.

1 proposition

Renouveler la conception même de la politique de la ville (exception, expérimentale, temporaire...) à une politique de cohésion sociale et territoriale afin de mobiliser les moyens sur certains secteurs géographiques où l'accès aux services publics est garanti aux citoyens.

A cette occasion, l'essaimage en milieu péri-urbain et rural des bonnes pratiques (guichet unique, clause d'insertion...) pourrait rapprocher ces territoires des secteurs urbains.

Nous souhaitons donc un contrat de cohésion sociale et territoriale qui permette d'agir dans la durée à une échelle et sur des thématiques validées localement.